



## Lettre d'information du conseil municipal

**JUIN 2022**

**#1**

### L'ALLÉE des MARRONNIERS :

La commune a réalisé l'acquisition de la partie sud de l'allée des Marronniers auprès du **Domaine de LONRAY**, sous forme d'un bail emphytéotique de 99 ans.

Cette acquisition a pour but de réaliser la jonction entre la voie verte (véloscénie) et la voie douce qui est le projet de la commune de Lonrai.

Avant de pouvoir utiliser cette voie il est nécessaire de réaliser des travaux suivants :

**Sécurisation de la zone**, avec une expertise des 76 arbres principaux par les services de l'Office National des Forêts afin d'éliminer les plus fragiles pour éviter toute chute de branches.

**Un bornage** est prévu pour délimiter la zone en exploitation, un appel d'offres à été lancé pour :

- 1) effectuer le nettoyage de cette allée,
- 2) réaliser la pose d'une clôture en limite de propriété.

A ce jour, seul « le collectif d'urgence » a répondu à cette enveloppe de travaux.  
Réalisation de ces travaux pour fin 2023.



## Éditorial

Vous avez entre les mains la première newsletter de Lonrai rédigée par le conseil municipal pour vous informer de la vie du conseil municipal de Lonrai.

Après deux ans de pandémie, j'ai décidé de revoir la communication sur Lonrai pour qu'elle soit directe et dynamique et j'ai confié cette délégation à Adélaïde Ali, adjointe à la vie locale.

En 2022, nous reviendrons vers vous pour échanger, pour vous entendre et tout faire pour que Lonrai reste **une commune** où il fait bon vivre... oui on peut le dire ...

Avec cette lettre d'information, vous découvrirez le quotidien du conseil municipal et des agents municipaux.

*Pour clôturer ce premier édito, j'ai une pensée forte pour mon copain, mon pote Manu, tu es parti la veille de mon anniversaire, et je me souviendrais de ce que tu me disais l'an dernier:  
"Sylvain t'occupe pas de tous ces bruits... Fais le job comme tu l'as toujours fait... C'est-à-dire bien".*

S. Launay .

## Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques à la FRELONNIERE :

Ces travaux ont débuté le lundi 9 Mai pour une durée d'un mois environ, ils consistent à transférer les réseaux électriques et téléphoniques aériens en réseaux souterrains en utilisant les canalisations existantes en sous-sol ou en remplaçant celles qui sont défectueuses si nécessaire.

Pour la partie réseaux électriques basse tension, un linéaire de 650m est pris en charge par le TE61, pour 65 383 euros.

Pour la partie réseaux téléphoniques ceux-ci sont pris en charge par la commune pour un montant de 8 389 euros sur un linéaire de 270m.

A l'issue de ce chantier, la commune de Lonrai a programmé la réfection de la chaussée en fin d'année afin de laisser le temps de la stabilisation des tranchées.



## PLATEFORMES DÉCHETS :

Suite à la réunion communautaire ayant eu lieu le 4 mai et sur demande de la municipalité de Lonrai, la Communauté Urbaine d'Alençon travaille sur un projet d'amélioration des plateformes déjà existantes .

En effet, au vu de l'état de la plateforme de la zone industrielle, que chacun peut constater, nous souhaitons y voir des clôtures d'enceintes pour éviter les papiers et autres débris de voler aux quatre vents.

Certains n'utilisent pas les contenants et déposent leurs sacs aux pieds de ceux-ci provoquant l'intervention des services de la mairie. Les employés communaux n'ont pas pour mission de nettoyer les incivilités d'autrui.

**Ces comportements s'ils perdurent et se développent, risquent d'entraîner des coûts qui nécessairement seront pris en charge par la communauté, il est donc préférable d'éviter que cela n'arrive.**

**Nous précisons de nouveau que les déchets verts, gravats et autres doivent être apportés à l'une des déchetteries de la CUA et ne doivent pas être déposés sur cette plateforme. Ensemble améliorons l'état de propreté de notre commune.**

**N° vert service Déchets : 0 800 50 89 81**

## LA MÉTHANISATION ...

### LA QUESTION : C'EST L'EMPLACEMENT !

La société GAZNAT a souhaité implanter une unité de méthanisation sur la commune de Lonrai. Le projet a été modifié et un permis de construire a été accordé (par les services compétents), sur un terrain différent du projet initial et à proximité de notre projet de sécurisation.

### des nuisances à craindre

Ce projet de méthanisation de la société Gaznat revendique à priori tous les atouts d'une production d'énergie « propre », écologique puisque renouvelable et fortement mis en avant par les décideurs en ces temps de crise climatique.

Cependant, **des nuisances sont à craindre** et les médias en font régulièrement l'écho concernant des installations similaires. **Parmi ces nuisances, et pas des moindres, le flux de circulation** généré par les tracteurs et les camions principalement en haute saison, lors des entrées de produits mais également lors des sorties de digestats, à proximité de la sortie de la voie verte, de l'Allée des Marronniers.

### proximité du projet de cheminement doux

**Nous avons donc calculé l'impact sur la circulation routière de ces transports et c'est ce point, en priorité, qui a amené le conseil municipal à refuser l'autorisation de voirie pour accéder à la méthanisation par la VC6.**

En effet, le nombre de véhicules lourds qui traverserait la VC6 et la RD2 s'élèverait à 128 poids lourds / jours en plus du flux habituel mesurés sur la RD2 à 238 PL / jours. Cette décision a provoqué le blocage du projet.

Le porteur de projet a intenté une action en justice auprès du tribunal administratif pour faire invalider la décision prise par le Maire de refus d'autorisation de voirie (délibération du conseil municipal).

Le conseil municipal a pris attache auprès d'un cabinet d'avocats spécialisés afin de nous faire assister dans la défense de notre position car nous n'avons pas les compétences requises pour défendre un tel dossier.

Nous restons convaincus que nous avons pris la meilleure décision en refusant l'autorisation de voirie. **Il faut préciser que c'est le seul élément sur lequel la commune pouvait agir.** L'instruction de ce dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) a été réalisée par les services de la préfecture.

### nos regrets...

**A ce titre, nous ne pouvons que regretter que l'instruction de ces dossiers ne prenne pas en compte les transports** (avec des véhicules de fort tonnage de 15 à 20 tonnes) qui sont un **élément déterminant pour la bonne intégration environnementale et sécuritaire** d'une telle installation. De plus, **la capacité déclarée de l'unité de méthanisation (30T / jours) ne nécessite pas d'enquête publique.** Une enquête publique aurait pourtant permis à l'ensemble des riverains d'être informés et de faire part de leurs remarques avant l'obtention du permis de construire. L'enquête publique aurait peut-être permis d'éviter le recours devant le tribunal administratif, qui ne présente que des inconvénients pour l'ensemble des parties prenantes.

### Chasse aux oeufs de Pâques :

La commune adresse ses félicitations aux enfants qui ont nettoyé le parc de l'Éclat le 23 avril dernier. Ils ont ramassé tous les oeufs factices et ont été récompensés par de vrais oeufs en chocolats.



# Budget prévisionnel 2022

Le conseil municipal vous présentera le budget 2022, dans la prochaine lettre, nous reviendrons vers vous avec un dossier complet, d'ici là nous vous souhaitons une bonne lecture.

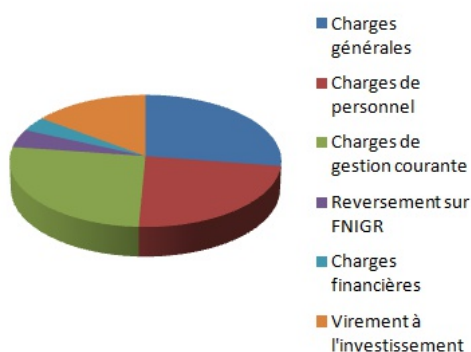
Le budget prévisionnel 2022 de la commune a été voté à l'unanimité le 7 avril 2022. Il s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement 808 296 €
- En section d'investissement 949 991 €

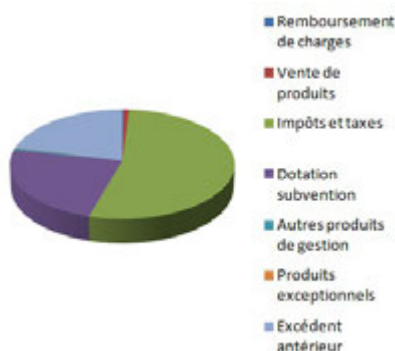
Nous sommes sur une augmentation de +29% sur le fonctionnement pour l'année 2022, dû en partie par la crise internationale, il n'est pas facile de se projeter sur les prix des fluides (gaz, carburant, électricité). A plus ou moins long terme.

## FUNCTIONNEMENT

### Dépenses de fonctionnement



### Recettes de fonctionnement



Les impôts et taxes représentent 53,4% des recettes de fonctionnement dont les contributions directes (Taxe foncière sur les propriétés bâties TFB, Taxe foncière sur les propriétés non bâties TFNB).

Les dotations de l'état représentent 20,9% des recettes prévisionnelles dans ce contexte difficile de se projeter.

La commune de Lonrai participe au fonctionnement du groupe scolaire (SIVOS) à hauteur de 111 000 € soit 16,3% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les membres du SIVOS et les communes membres, devront travailler sur notre capacité à maintenir le nombre d'élèves pour les années à venir, cela passe par un travail d'aménagement sur nos communes.

Une partie importante du budget prévisionnel d'investissement est consacrée, au projet de mobilité douce pour 692 000 € (72,8% du budget d'investissement). Le financement de ce projet est assuré suite à l'obtention de diverses subventions (Région, Département, Leader et la CUA). Pour un montant de 493 928 €.

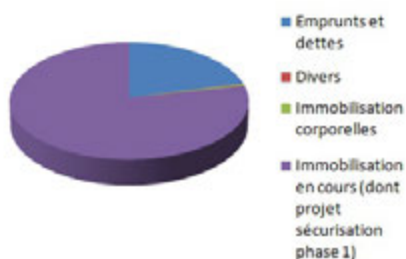
Après le Parc de l'Eclat, aménagement reconnu pour sa qualité sur notre territoire, nous engagerons sur l'année 2022 notre projet de cheminement pour continuer à améliorer notre qualité de vie sur la commune.

Nous vous présenterons dans une prochaine édition ce projet innovant sur le territoire.

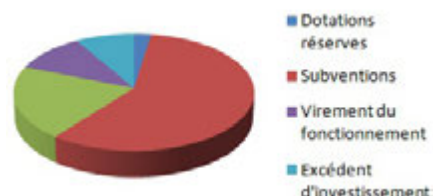
Comme nous vous le disions en 2020, notre objectif est de créer un esprit village ....

## INVESTISSEMENT

### Dépenses d'investissement



### Recettes d'investissement



Afin de maintenir un équilibre budgétaire (hausse des dépenses d'énergie, baisse des dotations...) et une capacité d'investissement pour la commune les taux d'imposition 2022 ont été augmentés de 7%.

Notre capacité d'investissement va permettre à Lonrai de rester dans les communes leaders de notre territoire grâce à son dynamisme économique. Notre dernière augmentation des impôts remonte à 2015.

	Commune de Lonrai 2021	Commune de Lonrai 2022	Moyenne communale départementale 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	35,49 %	37,97 %	49,14 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	13,85 %	14,82 %	36,71 %

Directeur de la publication  
Sylvain Launay

Conception et rédaction  
Conseil Municipal de Lonrai

Tirage : 500 exemplaires  
Crédit photos : Commune de Lonrai

Mairie de Lonrai  
1 place du point de Beauvais  
61250 LONRAI  
Tél. 02 33 26 38 75 - www.lonrai.fr

Lonrai61